



Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0332(COD)**

**14224/18
ADD 1**

**TRANS 534
MI 827
ENER 374
AGRI 548
SAN 388
CODEC 1981**

RAPPORT

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	ST 13036/18
N° doc. Cion:	ST 12118/18 + ADD 1
Objet:	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil mettant fin aux changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE – Déclaration

Les délégations trouveront en annexe une déclaration des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la question citée en objet.

**DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL**

Dans le contexte de l'examen de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil mettant fin aux changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE, les États membres estiment qu'il est nécessaire de lancer un processus de coordination au niveau de l'UE en vue de dégager une communauté de vues sur les éventuels fuseaux horaires à établir dans l'UE.
